Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019 Version n° 1 Révision: 24.05.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit : **Octane-1,2-diol, Glycerides, C8-10 mono- and di-, Glycerol**

Nom commercial : EasySafe GC 8

Nom INCI : Caprylyl Glycol, Glyceryl Caprylate/Caprate, Glycerin

Code MINASOLVE : PFS0045

Numéro d'enregistrement REACH :
Octane-1,2-diol: 01-2119966905-22
Glycerides, C8-10 mono- and di-: 01-2119963379-22
Glycerol: exempté d'enregistrement REACH sur la base de l'annexe V du règlement (EC) 1907/2006

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :
Utilisations identifiées pertinentes : ingrédient cosmétique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
Minasolve S.A.S.
145, Chemin des Lilas
F-59310 Beuvry-la-Forêt
+33 3 20 64 68 30

E-Mail (Rédacteur FDS) : sds@minakem.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence :
+33 3 20 64 68 30 (MINAKEM)
+33 1 45 42 59 59 (INRS - ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

GHS07

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019 Version n° 1 Révision: 24.05.2019

Identificateur de produit : Octane-1,2-diol, Glycerides, C8-10 mono- and di-, Glycerol

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P280	Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers pas de données disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique : mélanges

Composants:

CAS: 1117-86-8 EINECS: 214-254-7	Octane-1,2-diol Eye Irrit. 2, H319	30-50%
CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5 RTECS: MA 8050000	glycerol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-30%
CAS: 85536-07-8 EINECS: 287-488-0	Glycerides, C8-10 mono- and di-	30-50%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés, laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019 Version n° 1 Révision: 24.05.2019

Identificateur de produit : Octane-1,2-diol, Glycerides, C8-10 mono- and di-, Glycerol

(suite de la page 2)

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés pas de données disponibles

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie : CO

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser les EPI préconisés en section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Stocker à température ambiante et au sec, dans des fûts bien fermés.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019 Version n° 1 Révision: 24.05.2019

Identificateur de produit : Octane-1,2-diol, Glycerides, C8-10 mono- and di-, Glycerol

(suite de la page 3)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) pas de données disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
56-81-5 glycerol	
VME	Valeur à long terme: 10 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène : Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Porter des gants de protection

Matériau des gants (Recommandation) : Gants en néoprène ou nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection des yeux:

Porter des lunettes de sécurité

S'assurer qu'un rince-oeil est disponible à proximité du lieu de manipulation

Protection du corps:

Porter des vêtements de travail protecteurs : chaussures de sécurité, tablier

S'assurer qu'une douche de sécurité est disponible à proximité du lieu de manipulation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide clair

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019 Version n° 1 Révision: 24.05.2019

Identificateur de produit : Octane-1,2-diol, Glycerides, C8-10 mono- and di-, Glycerol

(suite de la page 4)

Couleur:	Incolore à légèrement jaune
Odeur :	Faible, caractéristique
Seuil olfactif:	pas de données disponibles
valeur du pH à 20 °C:	neutre (solution aqueuse)
Point de fusion/point de congélation:	<0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	267 °C (Octane-1,2-diol)
Taux d'évaporation:	pas de données disponibles
Point d'éclair:	140,5 °C (Octane-1,2-diol)
Inflammabilité (solide, gaz):	La substance n'est pas inflammable.
Température de décomposition:	> 100 °C
Température d'auto-inflammabilité:	non applicable
Propriétés explosives:	non applicable
Limites d'explosion:	non applicable
Propriétés oxydantes :	non applicable
Pression de vapeur:	pas de données disponibles
Densité relative à 20 °C:	1,00-1,04 g/ml
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Solubilité(s)	
eau:	Peu soluble
coefficient de partage: n-octanol/eau:	Octane-1,2-diol: 2,1 log POW à 25 °C Glycerides, C8-10 mono- and di-: 3.24 log POW à 22 °C Glycerol: -1.75 log POW à 25 °C
Viscosité:	pas de données disponibles
9.2 Autres informations	pas de données disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique	pas de données disponibles
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	pas de données disponibles
10.4 Conditions à éviter	pas de données disponibles
10.5 Matières incompatibles:	pas de données disponibles
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie : CO

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:	Toxicité aigüe, orale, rat: Octane-1,2-diol: LD50 > 2000 mg/kg bw

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019 Version n° 1 Révision: 24.05.2019

Identificateur de produit : Octane-1,2-diol, Glycerides, C8-10 mono- and di-, Glycerol

(suite de la page 5)

Glycerides, C8-10 mono- and di-: non classé
Toxicité aigüe, dermale, rat:
Glycerides, C8-10 mono- and di-: > 2000 mg/kg bw

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par administration répétée Oral, rat :
Octane-1,2-diol: NOAEL = 1000 mg/kg bw/day (OECD 422)
Glycerides, C8-10 mono- and di-: NOAEL > 1000 mg/kg bw/day

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales Mutagenicité : test AMES négatif
Genotoxicité : test d'aberration chromosomique négatif

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Octane-1,2-diol:
OECD 201 (Pseudokirchneriella subcapitata, 72 h): EC50=35 mg/l OECD 202 (Daphnia magna, 48h): EC50= 176 mg/l
OECD 203 (Brachydanio rerio, 96 h): LC50 >2.2 -<22 mg/l
Glycerides, C8-10 mono- and di-: pas de toxicité jusqu'à la limite de solubilité dans l'eau (WS 46 mg/L)

12.2 Persistance et dégradabilité Octane-1,2-diol:
OECD 301F and OECD 301D: facilement biodégradable (85% et 75%/ThOD en 28 jours)
Glycerides, C8-10 mono- and di-:

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019 Version n° 1 Révision: 24.05.2019

Identificateur de produit : **Octane-1,2-diol, Glycerides, C8-10 mono- and di-, Glycerol**

(suite de la page 6)

OECD 301B: facilement biodégradable (82.6 % en 28 jours)

12.3 Potentiel de bioaccumulation pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB pas de données disponibles

12.6 Autres effets néfastes pas de données disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne pas déverser dans la nature, ni à l'égout pour éviter la contamination des eaux
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Incinération selon la réglementation en vigueur
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies
ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe néant

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019 Version n° 1 Révision: 24.05.2019

Identificateur de produit : **Octane-1,2-diol, Glycerides, C8-10 mono- and di-, Glycerol**

(suite de la page 7)

Directive 2012/18/UE Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2